

## REGLEMENTS INTERNATIONAUX CONCERNANT LES CONTROLES DE RAQUETTES APPLICABLES EN BELGIQUE

---

### Règlements Internationaux – Chapitre 3 (Handbook 2014-2015)

#### **3.2.4 Contrôle des Raquettes**

3.2.4.1 Les joueurs sont tenus de s'assurer que les revêtements de leurs raquettes soient fixés aux palettes à l'aide d'adhésifs ne contenant pas de solvants volatils dommageables.

3.2.4.2 Un Centre de Contrôle des Raquettes est installé à chaque compétition pour un titre mondial ou pour un titre olympique ou paralympique, de même que dans certaines compétitions de l'ITTF Pro Tour et du Circuit Juniors de l'ITTF. Un tel centre peut également être installé lors de compétitions Continentales ou Régionales.

3.2.4.2.1 Le Centre de Contrôle des Raquettes effectue des contrôles de raquettes conformément à la politique définie et aux procédures fixées par le Comité Exécutif sur recommandation du Comité de l'Équipement et du Comité des Arbitres et Juges-arbitres, en vue d'assurer que les raquettes respectent toutes les réglementations de l'ITTF en ce compris et sans que ceci soit limitatif, celles relatives à l'épaisseur des revêtements des raquettes, à la constance de leur aspect plat et à la présence de substances volatiles dommageables.

3.2.4.2.2 Les contrôles des raquettes sont effectués de manière aléatoire après les parties seulement si le joueur ne présente pas sa raquette pour le contrôle avant match, mais à partir des quarts de finale ces Contrôles de Raquettes devraient être effectués avant toutes les parties des compétitions individuelles et avant des parties sélectionnées de toutes les rencontres par équipes.

3.2.4.2.3 Les raquettes qui ne satisfont pas aux tests du Contrôle des Raquettes avant les parties ne peuvent être utilisées et le joueur peut présenter une 2<sup>e</sup> raquette qui sera testée immédiatement si le timing le permet, et dans le cas contraire, elle sera testée après le match. Lorsque des raquettes ne satisfont pas aux tests effectués de manière aléatoire après la fin des parties, les joueurs en infraction seront pénalisés.

3.2.4.2.4 Tous les joueurs ont le droit de faire tester leurs raquettes volontairement avant les parties, sans courir le risque d'être pénalisés.

3.2.4.3 Si au cours d'une période de quatre ans un joueur est disqualifié pour la quatrième fois pour avoir été pris en défaut lors d'un contrôle de raquettes, ce joueur peut terminer la compétition, mais ultérieurement le Comité Exécutif le suspendra pour une période de 12 mois.

3.2.4.3.1 L'ITTF doit informer par écrit le joueur suspendu d'une telle suspension.

3.2.4.3.2 Endéans les 21 jours de la réception de la lettre l'informant de sa suspension, le joueur suspendu peut interjeter appel auprès de la Cour d'Arbitrage du Sport. Cependant lorsqu'un tel appel est interjeté, la suspension reste maintenue.

3.2.4.4 L'ITTF tient un registre de tous les cas de contrôles au cours desquels les raquettes ont été trouvées non-conformes, prenant cours le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

3.2.4.5 Pour permettre aux joueurs de fixer leurs revêtements de raquette aux palettes, un endroit suffisamment ventilé doit être mis à leur disposition et toute utilisation d'adhésifs liquides est interdite n'importe où ailleurs dans l'aire des compétitions.

*Par "aire des compétitions" il faut entendre la totalité de l'immeuble dans lequel se déroulent les compétitions ainsi que le domaine dans lequel est situé l'immeuble en question, y compris les accès, les aires de parking et les installations attenantes.*

## **Directives pour le Juges-arbitres (ITTF/Equipment/Racket control)**

### **Section 1 Généralités**

Le but des directives concernant le contrôle des raquettes est de définir les procédures de contrôles et les conséquences en cas de manquements.

Références : Les Lois du Tennis de Table : Manuel ITTF, chapitre 2, Règles pour compétitions internationales, chapitre 3, le livret technique T9, les procédures pour prendre les mesures correctement, la liste des recouvrements autorisés (publiée sur le site ITTF)

Le contrôle des raquettes devrait gêner le moins possible le temps de préparation des joueurs avant le match, et ne devrait surtout pas retarder le match. Néanmoins, le juge-arbitre doit avoir le temps nécessaire pour prendre les bonnes décisions selon les lois, règlements et directives.

#### Section 2: Lieu et heure du contrôle de raquettes

Les contrôles de raquettes devraient être effectués avant le match dans la « call area » (lieu officiel pour le choix des balles, le contrôle des tenues, etc.). Il est de la responsabilité du joueur de présenter sa raquette dans la « call area » endéans le temps limite demandé. Les joueurs qui choisissent de ne pas présenter leur raquette avant le match ou la présentent après la limite demandée, auront leur raquette testée après le match, avec les conséquences éventuelles.

La période limite pour présenter la raquette à l'arbitre dans la « call area » avant le match doit être annoncée au début du tournoi. La limite de 20 minutes est habituellement choisie mais peut être adaptée aux spécificités du tournoi.

Le contrôle des VOC doit avoir lieu dans un endroit spécifiquement choisi (centre de contrôle de raquette - CCR) qui devrait se situer près de la « call area ». Les exigences doivent être envoyées aux organisateurs à l'avance.

Les raquettes qui ne satisfont pas aux contrôles avant le match ne peuvent pas être utilisées pour ce match. Si la raquette est testée après le match et n'est pas réglementaire, le joueur fautif sera passible de sanctions.

Tous les joueurs peuvent avoir leur raquette testée volontairement sans conséquence, selon la procédure annoncée pour le tournoi.

Avant que le tournoi ne commence, les organisateurs doivent fournir l'équipement demandé (call area, centre de contrôle de raquette, équipement) qui doit être opérationnel juste avant le début du tournoi.

### **[Section 3: officiels de match]**

#### **Section 4: contrôles volontaires et obligatoires**

Avant le tournoi, le juge-arbitre informera les délégations et officiels des détails de la procédure de contrôle des raquettes.

Cette information doit comprendre :

- Les tests volontaires et obligatoires,
- Les procédures de contrôles
- La nécessité d'aérer les caoutchoucs correctement
- La situation de la zone de préparation des raquettes
- La localisation de la call area et du CCR
- Les sanctions en cas de manquements aux raquettes

Si le joueur a collé une bande autour de la raquette, l'arbitre doit retirer une partie de cette bande très précautionneusement, de façon à pouvoir pratiquer les tests, et replacer cette bande par la suite. Si le joueur ou le coach est présent, l'arbitre peut lui demander de retirer la bande lui-même.

## **Contrôles de raquettes volontaires**

Les raquettes doivent pouvoir être testées volontairement avant la compétition, et pendant la compétition, sans nuire aux contrôles obligatoires des autres raquettes. Les joueurs doivent demander au juge-arbitre responsable la période la plus indiquée pour ces contrôles volontaires. Généralement, chaque joueur peut proposer seulement deux raquettes pour un test chacune, ou avoir la même raquette testée deux fois pendant un tournoi. Cependant, le juge-arbitre responsable peut autoriser des tests additionnels. Les raquettes doivent être inspectées attentivement. Les contrôles volontaires seront enregistrés pour vérifier le nombre de tests effectués pour chaque joueur. Seul le nom du joueur sera enregistré, mais pas les résultats. Aucune action disciplinaire ne sera prise à l'encontre du joueur dont la raquette a échoué aux tests volontaires.

## **Contrôles obligatoires des raquettes**

Des contrôles sont obligatoires pendant le tournoi et se feront normalement avant le match. Seules les raquettes non présentées dans la call area à l'arbitre avant le match et endéans la limite de temps, seront inspectées après le match. Les joueurs qui choisissent de ne pas présenter leur raquette avant le match doivent être avertis des conséquences possibles.

## **Section 5: Conséquences des échecs dans les contrôles obligatoires**

### ***Avant le match***

Si une raquette échoue aux tests obligatoires avant le match, le juge-arbitre décidera que la raquette ne peut pas être utilisée et doit être remplacée par une autre, qui sera aussi testée après (ou avant si possible) le match.

### ***Après le match***

Si une raquette échoue aux tests obligatoires après le match, le juge-arbitre décidera que le joueur est disqualifié pour ce match. Si le match est un match de poule, aucun point ne sera accordé pour ce joueur pour ce match dans le calcul de poule. Si le contrôle après match concerne un match décisif pour une rencontre par équipe (3e ou 4e), les équipes seront invitées à attendre le résultat du test. Si la raquette est légale, aucune action ne sera nécessaire et le résultat du match sera maintenu. Si la raquette du vainqueur du match échoue aux tests, le juge-arbitre décidera que le joueur perd ce match, le résultat de ce match sera inversé et le match suivant devra être joué.

## **Echecs répétés et sanctions à appliquer**

Pour tout échec dans un contrôle après-match, le joueur sera disqualifié pour ce match.

Pour le 1er échec dans un contrôle avant match, le joueur doit changer de raquette.

Pour un 2e échec dans un contrôle avant match, le joueur doit changer de raquette.

Pour un 3e échec, que ce soit en avant- ou après-match, pour quelque raison que ce soit dans un même tournoi, le joueur sera disqualifié de ce tournoi.

3.2.4.3 Si au cours d'une période de quatre ans un joueur est disqualifié pour la quatrième fois pour avoir été pris en défaut lors d'un contrôle de raquettes, ce joueur peut terminer la compétition, mais ultérieurement le Comité Exécutif le suspendra pour une période de 12 mois.

## **Notes**

Pour une partie, si la 1<sup>re</sup> raquette n'est pas conforme, le joueur peut présenter une 2<sup>e</sup> raquette (à contrôler avant le match si possible). Si la 2<sup>e</sup> raquette est aussi illégale, le joueur sera disqualifié pour cette partie. Si le joueur doit rejouer plus tard dans cette compétition, il peut présenter une autre raquette. Si cette 3<sup>e</sup> raquette n'est pas conforme, il sera alors disqualifié pour toute la compétition. Par compétition, on entend la rencontre d'interclubs, ou le tournoi, ou la phase de critérium pour lesquels un juge-arbitre est désigné.

Plusieurs résultats illégaux au cours d'un même contrôle de raquette ne comptent que pour un contrôle illégal (par ex. sur la même raquette, le caoutchouc est trop épais et le VOC aussi).

Après une compétition, le club du joueur sera informé par la FRBTT du problème et du nombre de résultats illégaux accumulés par le joueur.

Tout joueur dont la raquette ne satisfait pas à un contrôle obligatoire sera enregistré dans une liste publiée sur le site FRBTT.

L'encodage de cette liste a commencé le XXX

Le joueur suspendu pour une période de 12 mois peut faire appel endéans les 21 jours après réception de la lettre de suspension ; quand un tel appel est introduit, la suspension reste d'application.